

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE

**Le Maire de la Ville de CHINON,**

**Vu,** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et suivants,

**Vu,** le Code de la Route,

**Vu,** le Code Pénal,

**Vu,** le Code de la Voirie Routière,

**Vu,** le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

**Vu,** l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

**Vu,** l'arrêté municipal en date du 21 novembre 2013, instituant le sens de circulation de la rue de la Lamproie du Nord vers le Sud,

**Considérant,** que des travaux de mise en sécurité au 15 rue Jean-Jacques Rousseau vont impacter les riverains de la rue de la Lamproie pour l'accès à leur domicile,

**Considérant,** la requête en date du 28 juin 2023 de la Mairie de Chinon, place du Général de Gaulle, 37500 – Chinon,

## ARRÊTE

**Article 1 :** En raison de travaux de mise en sécurité au 15 rue Jean-Jacques Rousseau, l'accès pour les riverains de la rue de la Lamproie s'effectuera dans le sens de circulation du Sud vers le Nord, **à compter du mercredi 28 juin 2023** jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Générale des services de la Mairie de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des services techniques communs de la CCCVL et à Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon, pour information.

**Certifié exécutoire par :**

Affichage fait le 30 JUN 2023  
Fait à Chinon, le 28 JUN 2023  
Le Maire,

  
**Jean-Luc DUPONT**

Fait à Chinon, le 28 JUN 2023

Le Maire,

  
**Jean-Luc DUPONT**

